

DOSSIER

En 2020, l'attention de SOS Faim a été attirée par ses partenaires sud-américains sur les impacts sociaux d'un accord de libre-échange peu connu du grand public : l'accord conclu entre l'Union européenne et trois pays andins – le Pérou, la Colombie et l'Équateur.

UE-Pérou : une révision s'impose

Un article de Nicolas Barla (SOS Faim)

La signature de l'accord andin avec le Pérou et la Colombie remonte à 2012 – l'Équateur ne l'ayant rejoint qu'en 2016. L'accord est entré en vigueur de manière provisoire en 2013, mais il n'est pas encore définitivement ratifié. Il ne le sera qu'une fois approuvé par l'intégralité des entités fédérées des états membres

une série de produits agricoles, tant en provenance d'Europe (pommes de terre préparées, produits laitiers, dérivés du blé, etc.) que des trois pays andins (cacao, quinoa, bananes, etc.). D'emblée, un objectif avait été clairement annoncé : faciliter les échanges de biens et services pour booster la croissance économique des deux blocs.

L'Europe se vante d'avoir les plus hauts standards sanitaires et environnementaux.



de l'Union européenne. En Belgique, deux parlements doivent encore se prononcer : le parlement de la Région Bruxelles-Capitale et celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans les grandes lignes, l'accord libéralise des échanges commerciaux entre les deux blocs en réduisant progressivement les droits de douane et les barrières non tarifaires. L'accord englobe notamment toute

Pourtant, huit ans après son entrée en vigueur provisoire, force est de constater que cet objectif est loin d'être atteint. Au cours de cette dernière décennie, le taux de croissance économique du Pérou, de la Colombie et de l'Équateur a dramatiquement chuté – et ce bien avant l'arrivée de la crise de la covid-19. Parallèlement, la croissance des flux commerciaux entre l'Europe et les trois pays andins a continué de ralentir sous l'effet de la chute des cours des matières premières. Au Pérou, par exemple, alors que la valeur des exportations connaissait un taux de croissance annuel de 16,5% par an en 2007-2012 (avant la signature de l'accord), ce taux ne s'élevait plus qu'à 8,2% en 2013-2018. En matière d'importations, le constat est encore plus marquant : pour un taux de croissance annuel de 20% en 2007-2012, le chiffre s'élevait à seulement 1,7% en 2013-2018¹.

¹ Eduardo Zegarra, *El tratado de libre comercio Perú-Unión Europea y su impacto socio-económico en la agricultura familiar*, CONVEAGRO, Lima, 2020.



L'agriculture familiale sous pression

Ces chiffres témoignent d'une faible incidence de l'accord sur le commerce d'un point de vue général. Néanmoins, lorsque le regard se porte plus spécifiquement sur le monde paysan des trois pays andins, les impacts se révèlent inquiétants, comme une étude du chercheur péruvien Eduardo Zegarra le révélait en 2020².

Un accord qui creuse les inégalités au sein de l'agriculture péruvienne.

La petite agriculture familiale emploie une partie importante de la population de ces trois pays. Au Pérou, par exemple, ce sont 1,8 million d'agriculteurs et d'agricultrices qui produisent sur de petites surfaces. Mais leurs conditions sont difficiles. Seuls 4,2% d'entre eux ont accès à une forme d'assistance technique ; 9,2% ont accès à la formation et au crédit ; et 3,6% seulement peuvent s'appuyer sur une forme d'association agricole pour commercialiser leurs produits. Cette précarité résulte largement des choix politiques pris par le gouvernement en matière de politiques publiques. Pendant trois décennies, les politiques auront donné la priorité aux grandes exploitations agricoles côtières dont la production massive est notamment destinée à l'exportation, sans offrir aucun service agricole de base à plus de 80% des agriculteurs familiaux.

Or, en libéralisant les échanges agricoles dans ce contexte, l'accord nourrit une dynamique néfaste pour ces petits agriculteurs péruviens, car il les expose plus que jamais à la concurrence agressive des importations européennes. Rappelons-le : contrairement à l'agriculture familiale andine, l'agriculture

européenne est solidement équipée, hautement productive et lourdement subsidiée par la Politique agricole commune (PAC) de l'Union européenne. Les denrées agricoles importées d'Europe sont donc inévitablement revendues moins cher que celles qui sont produites localement par les petits agriculteurs andins. Cette concurrence, si elle s'exacerbe, peut donc menacer la capacité des agriculteurs familiaux à vendre leurs produits à un prix suffisamment rémunérateur.

L'agro-industrie d'exportation est la grande gagnante

L'accord tend par ailleurs à creuser les inégalités au sein de l'agriculture péruvienne. Certes, les grandes exploitations agro-industrielles, essentiellement situées sur la côte, risquent également de subir la concurrence des importations européennes. Mais ces exploitations sont aussi nettement mieux armées que les petits agriculteurs pour y faire face. De surcroît, ce sont avant tout ces grandes exploitations qui bénéficient des exportations vers l'Europe, que l'accord encourage. Les 320 000 agriculteurs familiaux, qui produisent par exemple du café, du cacao ou des bananes, ne bénéficient quant à eux presque pas de ces nouveaux débouchés commerciaux, auxquels ils n'ont pas accès.

Ce renforcement de l'agro-industrie andine est problématique, car sa croissance ne bénéficie pas à la très grande majorité de la population rurale³. Les impacts de ce modèle de production sur l'environnement sont en outre dévastateurs : dans plusieurs régions côtières comme celle d'Ica, la surexploitation de la couche phréatique met en danger la durabilité des ressources en eau de la région. Enfin, les exploitations agro-industrielles sont très fréquemment le théâtre d'abus des droits de l'homme – et ce tout particulièrement dans des pays comme la Colombie, où la répression violente des velléités syndicales est monnaie courante.

La même dynamique s'observe aussi de l'autre côté de l'Atlantique. Pour reprendre l'exemple de la patate, ce sont essentiellement les grandes industries belges et néerlandaises (comme Lutosa ou Clarebout) qui tirent pro-



² Voir note précédente.

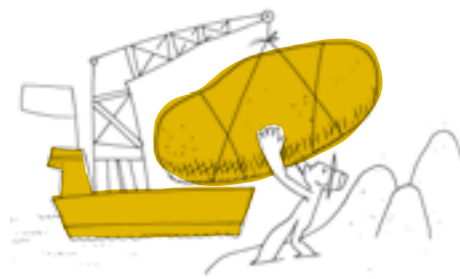
³ Enrique Fernandez Maldonado Mujica, *Comercio justo. Estudio de impactos de tratado de libre comercio entre la UE y Perú en la agricultura*, Bonn, Friedrich Ebert Stiftung, 2020.

Entre 2014 et 2019,
les importations des pommes de terre
frites surgelées au Pérou
ont **augmenté** de

40%

mais les prix à l'importation
ont **chuté** de

20%



26 000
tonnes

ont transité chaque année
vers le Pérou, en provenance
principalement des Pays-Bas
et de la Belgique.

cet accord pourrait avoir
un **impact très négatif**
sur plus de

700 000 familles
de petits producteurs de patates.



L'exemple des pommes de terre frites surgelées

Si l'on prend l'exemple des pommes de terre frites surgelées, on constate qu'entre 2014 et 2019, les importations de produits européens vers le Pérou ont augmenté de 40%, tandis que les prix à l'importation ont chuté de 20%. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord, ce sont au total plus de 26 000 tonnes qui ont transité chaque année vers le Pérou, en provenance principalement des Pays-Bas et de la Belgique. À ce stade, certes, les quantités importées restent proportionnellement modérées par rapport à la production péruvienne totale (5 millions de tonnes de patates par an) : 95% de la demande interne reste approvisionnée par la production

locale. Mais c'est la tendance à la hausse des importations européennes qui a de quoi inquiéter. La Convention nationale pour l'agriculture au Pérou (Conveagro) met ainsi en garde contre « l'impact très négatif que pourrait produire l'accord sur plus de 700 000 familles de petits producteurs de patates ». Et malheureusement, le problème ne se pose pas seulement dans le secteur de la pomme de terre : d'autres produits locaux se trouvent également concurrencés par les productions européennes, comme les produits laitiers qui sont exportés massivement depuis les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne ou l'Espagne.

fit des exportations boostées par l'accord. Or, les griefs contre ces industries sont nombreux: elles entretiennent des rapports de domination avec les producteurs, leurs activités provoquent des nuisances pour les habitants et pour l'environnement, et leur expansion com-

Les industries belges et néerlandaises tirent profit des exportations.

promet le développement de l'agriculture paysanne⁴. L'accord encourage donc un modèle qui n'est ni juste ni durable, et qui n'est donc pas souhaitable pour l'avenir.

L'accord est une impasse écologique et économique

Plusieurs autres reproches peuvent encore être faits à cet accord. Tout d'abord, la libéralisation des échanges encourage un système qui fait voyager les aliments d'un bout à l'autre du monde, ce qui n'est pas tenable sur le plan écologique. L'aberration apparaît encore plus flagrante lorsqu'on constate qu'une majorité des aliments qui sont ainsi transportés pourraient être – ou sont déjà – produits sur place. Le cas de la patate est emblématique. L'accord encourage l'exportation de milliers de tonnes de pommes de terre préparées vers le Pérou, alors que ce pays est l'un des plus gros producteurs de patates au monde. Le Pérou est le pays d'origine de la pomme de terre, des milliers de variétés paysannes y sont cultivées depuis des millénaires⁵.

Ensuite, ce qui peut inquiéter, c'est que l'accord libéralise entre autres les exportations d'huile de palme vers l'Europe. Par conséquent, ces exportations ont doublé entre 2012 et 2015, leur valeur annuelle étant passée de

80 à 156 millions de dollars. L'accord encourage de cette manière une intensification de la production d'huile de palme, dont le lien avec la déforestation n'est plus à rappeler.

Enfin, l'impact économique de l'accord sur le long terme peut également être questionné. En libéralisant les exportations de denrées agricoles, l'accord risque de renforcer la spécialisation des trois pays andins dans la production de matières premières à faible valeur ajoutée – ce qui entraverait à terme leurs perspectives de développement économique.

En Belgique: refuser l'accord dans sa forme actuelle

Mais l'accord n'est pas encore définitivement ratifié. Les parlements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région de Bruxelles-Capitale doivent encore donner leur approbation. C'est pourquoi il est indispensable de mobiliser les citoyens et citoyennes belges pour réclamer que ces institutions refusent de valider l'accord dans son état actuel. C'est à cet effet qu'une pétition forte de plus de 5000 signatures avait été remise en main propre au ministre-président de la région de Bruxelles-Capitale, Rudi Vervoort, le 17 mars dernier.

A minima, c'est une révision de l'accord qui s'impose. Pour limiter ses impacts négatifs sur le plan social et écologique, le minimum est de rendre contraignante la clause pour le développement durable qui y est insérée. Dans le même sens, alors que le premier article de l'accord souligne que le respect de la Déclaration universelle des droits de l'Homme est un « élément essentiel du traité », aucun dispositif de sanction n'y est pour le moment prévu en cas de violation de ces derniers. Enfin, les règles commerciales de l'accord doivent être revues pour limiter les flux des denrées qui risquent d'entrer le plus directement en concurrence avec les productions locales de l'agriculture familiale andine.

Le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale est aujourd'hui dans l'attente d'une étude commanditée par la Commission européenne, dont l'objectif est de mesurer l'impact de l'accord après plusieurs années de mise en œuvre provisoire. Pour le moment, donc, aucune date n'est encore fixée pour le vote de l'accord. Mais SOS Faim garde un œil vigilant sur l'agenda politique !

⁴ Voir l'article « Du local au global: six voix s'élèvent contre l'agro-industrie d'exportation » de ce même numéro.

⁵ André Devaux et al., "Native Potatoes: From Forgotten Crop to Culinary Boom and Market Innovation", dans *Choices*, v.3, q.3, pp. 1-7.

Dans les pays andins, soutenir l'agriculture familiale

De son côté, comme le recommande Eduardo Zegarra, l'État péruvien (tout comme ceux de la Colombie et de l'Équateur) doit impérativement appliquer les différentes mesures de protection commerciale qui sont autorisées dans la loi péruvienne – au minimum pour les pommes de terre transformées, le lait en poudre et les fromages. Le chercheur rappelle également qu'au-delà de l'accord, c'est un revirement plus global des politiques agricoles qui s'impose aujourd'hui. L'État péruvien doit offrir un soutien concret à l'agriculture familiale, dont le développement est un levier majeur pour réduire la pauvreté dans les campagnes. Dans ce sens, les avancées politiques obtenues sous les pressions de la

Convention nationale pour l'agriculture au Pérou (Conveagro) au cours de ces dernières années laissent encore espérer qu'un changement est possible. Pensons à la loi sur pour la promotion de l'Agriculture familiale adoptée en 2015 ; à la création récente du vice-ministère de l'Agriculture familiale en 2019 ; ou plus récemment à la loi sur les achats publics, qui prévoit que 30% des aliments pour les programmes sociaux et les distributions dans les écoles devront provenir de l'agriculture familiale. Mais un long travail de mobilisation reste à faire, car au Pérou comme ailleurs, les avancées législatives de ce type se heurtent à de nombreux freins lorsqu'il s'agit de les voir prendre effet au niveau exécutif. 🍷

Rédaction : Nicolas Barla

